RGA
REVISION • GESTION • AUDIT

Eric DEBUISSON
Aurélie TRUCY

LA MAISON MALADIERE

21-25 rue Balzac
21000 DIJON

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2025

RGA • Révision Gestion Audit
1 rue du Dauphiné - Le Stratège
CS 90056, 21121 Fontaine-lès-Dijon

Tél. : 03 80 55 19 47
rga@rga-experts.com

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros - R.C.S. DIJON 790 172 977
Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Besançon-Dijon.

RGA
REVISION • GESTION • AUDIT

Eric DEBUISSON
Aurélie TRUCY

LA MAISON MALADIERE

21-25 rue Balzac
21000 DIJON

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

RGA • Révision Gestion Audit
1 rue du Dauphiné - Le Stratège
CS 90056, 21121 Fontaine-lès-Dijon

Tél. : 03 80 55 19 47
rga@rga-experts.com

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros - R.C.S. DIJON 790 172 977
Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Besançon-Dijon.

A l'Assemblée Générale de l'association LA MAISON MALADIERE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons destiné nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

A FONTAINE-LES DIJON,
le 1er septembre 2026

Le commissaire aux comptes,
REVISION GESTION AUDIT

Eric DEBUISSON
Associé

RGA • Révision Gestion Audit
1 rue du Dauphiné - Le Stratège
CS 90056, 21121 Fontaine-lès-Dijon
Tél. : 03 80 55 19 47
rga@rga-experts.com

RGA
REVISION • GESTION • AUDIT

Eric DEBUISSON
Aurélie TRUCY

LA MAISON MALADIERE

21-25 rue Balzac
21000 DIJON

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

RGA • Révision Gestion Audit
1 rue du Dauphiné - Le Stratège
CS 90056, 21121 Fontaine-lès-Dijon

Tél. : 03 80 55 19 47
rga@rga-experts.com

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros - R.C.S. DIJON 790 172 977
Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Besançon-Dijon

A l'Assemblée Générale de l'association LA MAISON MALADIERE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LA MAISON MALADIERE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels, sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe des comptes annuels concernant les conséquences sur les comptes annuels du changement de référentiel comptable instauré par le règlement ANC 2022-06 et sur le paragraphe « éléments postérieurs à la clôture ».

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L-821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour ce qui concerne notamment l'évaluation des produits à recevoir.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

 Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A FONTAINE-LES DIJON,
le 1er septembre 2026

Le commissaire aux comptes,
REVISION GESTION AUDIT

Eric DEBUISSON
Associé

RGA • Révision Gestion Audit
1 rue du Dauphiné - Le Stratège
CS 90056, 21121 Fontaine-lès-Dijon
Tél. : 03 80 55 19 47
rga@rga-experts.com

Bilan et Compte de résultat

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois) Brut	Amort. & Prov	Net	%	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois) Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Concessions, brevets, licences, marques, procédés,						
Immobilisations corporelles						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	66 926	40 530	26 396	6,19	37 730	9,53
Immobilisations financières						
. Prêts					3 000	0,76
. Autres immobilisations financières	121		121	0,03	121	0,03
TOTAL (II)	***67 047***	***40 530***	***26 517***	6,22	***40 850***	10,32
ACTIF CIRCULANT						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	33 048		33 048	7,76	3 475	0,88
. Autres créances	96 061		96 061	22,54	95 354	24,08
Charges constatées d'avance	11 846		11 846	2,78	4 182	1,06
Valeurs mobilières de placement	40 000		40 000	9,39		
Disponibilités	218 676		218 676	51,31	252 089	63,67
TOTAL (III)	***399 632***		***399 632***	93,78	***355 100***	89,66
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	***466 678***	***40 530***	***426 149***	100,00	***395 950***	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres avec droit de reprise				
Réserves				
Report à nouveau	48 610	11,41	35 948	9,08
Excédent ou déficit de l'exercice	74 206	17,41	12 662	3,20
Situation nette (sous total)	122 816	28,82	48 610	12,28
Subventions d'investissement	4 268	1,00	6 155	1,55
TOTAL (I)	***127 084***	29,82	***54 765***	13,83
FONDS REPORTES ET DEDIES				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour charges	29 711	6,97	62 351	15,75
TOTAL (III)	***29 711***	6,97	***62 351***	15,75
DETTES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	101 883	23,91	90 497	22,86
Dettes fiscales et sociales	57 431	13,48	66 553	16,81
Autres dettes	43 791	10,28	48 864	12,34
Produits constatés d'avance	66 249	15,55	72 920	18,42
TOTAL (IV)	***269 353***	63,21	***278 834***	70,42
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**426 149**	100,00	***395 950***	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS

Legs nets à réaliser :
- acceptés par les organes statutairement compétents
- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

ENGAGEMENTS DONNÉS

COMMISSAIRE RÉVISION GESTION AUDIT AUX COMPTES

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations	3 977	0,49	3 780	0,46	197	5,21
Ventes de biens et services						
- Ventes de prestations de services	265 785	33,04	280 255	33,85	-14 470	-5,16
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	497 494	61,85	508 601	61,44	-11 107	-2,17
- Ressources liées à la générosité du public						
Reprises sur amortiss., dépréciat.et provisions	32 640	4,06	25 694	3,10	6 946	27,03
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles	2 000	0,25			2 000	N/S
Autres produits	631	0,08	7	0,00	624	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	***802 527***	99,77	***818 338***	98,86	***-15 811***	-1,93
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Autres achats et charges externes	255 557	31,77	262 752	31,74	-7 195	-2,73
Impôts, taxes et versements assimilés	8 184	1,02	11 904	1,44	-3 720	-31,24
Salaires et traitements	338 631	42,10	363 435	43,90	-24 804	-6,81
Cotisations sociales	115 995	14,42	115 882	14,00	113	0,10
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	11 333	1,41	13 777	1,66	-2 444	-17,73
Dotations aux provisions			46 123	5,57	-46 123	-100,00
Autres charges	489	0,06	777	0,09	-288	-37,06
Total des charges d'exploitation (II)	***730 189***	90,77	***814 650***	98,40	***-84 461***	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	***72 339***	8,98	***3 688***	0,46	***68 651***	N/S
PRODUITS FINANCIERS:						
Autres intérêts et produits assimilés	1 868	0,23	2 515	0,30	-647	-25,72
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et						
Total des produits financiers (III)	***1 868***	0,23	***2 515***	0,30	***-647***	25,72
CHARGES FINANCIERES:						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et						
Total des charges financières (IV)						
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	***1 868***	0,23	***2 515***	0,30	***-647***	-25,72
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	***74 206***	9,23	***6 203***	0,75	***68 003***	N/S
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Total des produits exceptionnels (V)			***7 005***	0,85	***-7 005***	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Total des charges exceptionnelles (VI)			***546***	0,07	***-546***	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			***6 459***	0,78	***-6 459***	-100,00
Total des produits (I + III + V)	804 395	100,00	827 858	100,00	-23 463	-2,82
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	730 189	90,77	815 196	98,47	-85 007	-10,43
EXCEDENT OU DEFICIT	***74 206***	9,23	***12 662***	1,53	***61 544***	486,05

COMMISSAIRE RÉVISION GESTION AUDIT AUX COMPTES

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature	227 482	227 482		
Bénévolat	38 134	32 061		
TOTAL	***265 616***	***259 543***		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens	227 482	227 482		
Prestations en nature				
Personnel bénévole	38 134	32 061		
TOTAL	***265 616***	***259 543***		

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 426 148,58 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 74 206,26 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 25/08/2026 par le Conseil d'Administration.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

--> continuité de l'exploitation
--> permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
--> indépendance des exercices

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

En ce qui concerne les conséquences sur les comptes annuels du changement de règlement comptable instauré par le règlement ANC n°2022-06, les principaux impacts sont les suivants :
- la quote part de subvention virée au compte de résultat et comptabilisée précédemment en compte 777 est désormais comptabilisée en compte 747. Ainsi cette quote-part représentait 1 887,01 euros en 2024 (comptabilisé en compte 777) et ressort cette année à 1 887,01 euros (comptabilisé en 747) ;
- les remboursements de formation, d'indemnités journalières versées par la CPAM et la prévoyance étaient précédemment comptabilisés en 791400 pour un montant de 20 288,10 euros en 2024. Compte tenu de la disparition des comptes 791, ces remboursements sont désormais comptabilisés au crédit de comptes 6491xx à hauteur de 22 724,73 euros en 2025.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Les financements principaux de l'association sont les subventions de la Ville de Dijon ainsi que de la CAF.

Outre ces subventions, la Ville de Dijon met à disposition à titre gratuite de l'association les locaux. La valorisation de cette mise à disposition s'élève à 227 482 Euros (valorisation communiquée par la Ville de Dijon pour 2022 ; montant non réévalué pour 2025) pour les locaux situés 21 et 25 rue de Balzac.

De nombreux bénévoles participent au fonctionnement de l'association. Les nombre d'heures de bénévolat a été estimé à 2 343 heures. Les heures de bénévolat sont valorisées sur la base du taux du SMIC au 31 décembre 2025 majoré des cotisations sociales patronales. La valorisation du bénévolat pour l'année 2025 ressort ainsi à 38 134 Euros.

ELEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'association qui était financé par la CAF pour la prestation de services jeunes a perdu l'agrément du financeur à effet du 01 janvier 2026. La perte de cet agrément va se traduire pour 2026 par la disparition du financement correspondant d'un montant de l'ordre de 20 000 euros.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 67 047 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	70 126		3 200	66 926
Immobilisations financières	3 121			121
TOTAL	*73 247*		*3 200*	*67 047*

COMMISSAIRE RÉVISION GESTION AUDIT AUX COMPTES

Amortissements et provisions d'actif = 40 530 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	32 397	11 333	3 200	40 530
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	*32 397*	*11 333*	*3 200*	*40 530*

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Materiel	21 028	14 751	6 277	de 3 à 5 ans
Materiel de transport	38 721	19 575	19 145	de 3 à 5 ans
Materiel bureau et info.	7 178	6 203	975	de 2 à 3 ans
TOTAL	*66 926*	*40 530*	*26 396*	

Etat des créances = 141 077 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	121		121
Actif circulant & charges d'avance	140 956	140 956	
TOTAL	*141 077*	*140 956*	*121*

Provisions pour dépréciation = E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers					
Comptes financiers					
TOTAL					

Produits à recevoir par postes du bilan = 630 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	630
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	*630*

Charges constatées d'avance = 11 846 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Provisions = 29 711 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques &	62 351		32 640		29 711
TOTAL	*62 351*		*32 640*		*29 711*

Etat des dettes = 269 353 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	101 883	101 883		
Dettes fiscales & sociales	57 431	57 431		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	43 791	43 791		
Produits constatés d'avance	66 249	66 249		
TOTAL	*269 353*	*269 353*		

Charges à payer par postes du bilan = 100 813 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	60 226
Dettes fiscales & sociales	40 587
Autres dettes	
TOTAL	*100 813*

Produits constatés d'avance = 66 249 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

COMMISSAIRE RÉVISION GESTION AUDIT AUX COMPTES

AUTRES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Engagement de départ à la retraite

L'engagement de départ à la retraite valorisé au 31 décembre 2025 s'élève à 29 711 Euros.
Ce montant a été valorisé compte tenu des hypothèses suivantes :
- départ à la retraite volontaire du salarié,
- taux de progression des salaires : 2%,
- taux d'actualisation : 3%,
- probabilité de présence des salariés à la date de départ à la retraite : 100% pour les salariés âgés de plus de 60 ans, 95% pour les salariés âgés entre 50 et 60 ans, 80% pour les salariés âgés entre 40 et 50 ans, 60% pour les salariés âgés entre 30 et 40 ans, 40% pour les salariés âgés de moins de 30 ans,
- âge de départ à la retraite à 64 ans,
- taux de charges sociales : 30%.

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 630 E

Produits à recevoir sur clients et comptes rattachés	Montant
Clients - produits non encore fact. (418000)	630
TOTAL	***630***

Charges constatées d'avance = 11 846 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance (486000)	11 846
TOTAL	***11 846***

Charges à payer = 100 813 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn.factures non parvenues (408100)	60 226
TOTAL	***60 226***

Dettes fiscales et sociales	Montant
Personnel congés payés (428200)	27 510
Chg. soc./congés payés (438200)	10 179
Org. soc. charges à payer (438600)	2 899
TOTAL	***40 587***

Produits constatés d'avance = 66 249 E

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constates d'avance (487000)	66 249
TOTAL	***66 249***